

<http://gec.venissieux.org/Echos-du-confinement>



Echos du confinement

- Lettre des élus -



Date de mise en ligne : mardi 26 mai 2020

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

Dès le 16 mars, Michèle Picard et son équipe ont suspendu la campagne électorale devant la crise sanitaire et les premières mesures de confinement.

Le maire s'est tout de suite engagée dans de multiples actions au service des habitants dans cette période difficile ; maintien des services essentiels de la mairie tout en assurant la sécurité des agents et leur droit de rester à domicile, médecin pour apporter une aide psychologique à ceux qui en font la demande, accueil des enfants de soignants, maintien des marchés tant que cela a été possible, puis organisation de points de distribution de paniers producteurs, puis de stands de primeurs aux Minguettes pour mieux répondre aux demandes des familles. Aide financière aux familles dont les enfants mangent à la cantine, service d'entraide entre habitants, organisation d'un réseau de couturiers et couturières pour mettre à disposition des masques aux associations de solidarité, aux foyers et résidences, puis à toutes les personnes âgées de la ville,...

Bref, depuis 6 semaines, la mairie est très active et l'équipe du maire agit sur de multiples sujets, tout en montrant l'exemple dans le respect des règles barrières contre le virus. Aujourd'hui c'est le déconfinement qui s'organise, avec de véritables défis notamment pour l'école, la réouverture des marchés, pour les tests... , compte tenu du flou et surtout du manque de moyens mobilisés par l'État.

Et c'est à un jour ouvré du déconfinement que les élus d'opposition se réveillent et demandent... ce qui est pour eux le plus urgent, réunir un conseil municipal ! Visiblement, ils n'ont pas cessé d'être dans leur campagne électorale, sans doute coincés dans l'incompréhension de leur échec du 15 mars.

Ils croient faire le buzz, mais ça fait flop ! Il y aura bien sûr un conseil municipal pour le compte administratif. Le délai traditionnellement au 30 juin, a été exceptionnellement prolongé au 31 juillet par la loi d'urgence sanitaire. Mais tout le monde sait que pour fixer la date, il faut attendre la décision de l'État sur le deuxième tour des élections. S'il fallait voter fin juin, bien évidemment le conseil municipal ne pourrait se réunir qu'après, donc début juillet.

Décidément, les Vénissiens n'ont vraiment pas une opposition à la hauteur des défis de notre ville !